

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GRESSE en VERCORS
N° 2026-72

Séance du samedi 26 septembre 2026 à 17h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Caroline Sauer, Frédéric Reumaux et Marc Algoud

Représentés : Michel-Pierre Pécoul par Olivier Bridelance

Absente : Julia Grassler

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-72- Indemnités attribuées à la nouvelle conseillère déléguée au tourisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que , suite à la décision de monsieur Michel-Pierre Pécoul de quitter ses fonctions de conseiller délégué au tourisme, par arrêté, il va nommer à sa place madame Cloé Dimier au premier octobre 2026.

En conséquence, il propose que les indemnités allouées au conseiller délégué au tourisme par délibération (2026-10 du 20 mars 2026) soient versées à partir du premier octobre 2026 à madame Cloé Dimier.

Il rappelle qu'elles s'élèvent mensuellement à 473,10 € brut.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération modificative.

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstention(s)	0
---------	----	------	----	--------	---	---------------	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 26 septembre 2026,
Monsieur Rémi Goube
Maire

